

**Zeitschrift:** Ingénieurs et architectes suisses  
**Band:** 116 (1990)  
**Heft:** 6

## Sonstiges

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 12.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Sections

### Section genevoise

#### Assemblée générale ordinaire

Genève, jeudi 15 mars 1990

La prochaine assemblée générale ordinaire aura lieu le 15 mars à 17 heures, à l'hôtel Métropole, quai Général-Guisan 34, à Genève.

#### Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 8 juin 1989
2. Rapport du président sur l'exercice 1989
3. Rapport du trésorier
4. Rapport des vérificateurs des comptes
5. Discussion et votations sur ces rapports
6. Budget 1990 et fixation de la cotisation
7. Election de deux membres au Conseil d'honneur
8. Divers et propositions individuelles.

Après l'assemblée, à 18 heures, aura lieu un débat sur le thème «L'avenir des professions face aux entreprises générales et à l'Europe», présenté et introduit par M. Jean-Marie Laya, secrétaire général de la Tribune de Genève, avec la participation de MM. Stéphane Barbier-Muller, administrateur de la Société privée de gérance, Ronald Coaglia, directeur général de COOP Genève, Bernard Koechlin, administrateur-délégué de la Holding Zschokke, et Roger Praplan, architecte SIA. Les participants à l'assemblée pourront intervenir et poser des questions à la fin de cet important débat pour nos professions.

Un repas (Fr. 50.-, inscription obligatoire jusqu'au 12 mars au secrétariat) sera servi à 20 heures.

### SVIA

#### 116<sup>e</sup> assemblée générale ordinaire

Mardi 20 mars 1990, à 18 h, au Théâtre Municipal de Lausanne, avenue du Théâtre 12, Lausanne

#### Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 17 mars 1989
2. Rapport présidentiel
3. Elections statutaires

#### 3.1 Election au comité de section

Composition du comité actuel:

Président : M. Jean-Baptiste Ferrari, architecte; vice-présidents : MM. Roland Michaud, architecte, René Oguey, ingénieur civil (le futur président du GI); Herbert Marti, président du GA; Jean-Jacques Hitz, ingénieur civil, trésorier; Jacques Gross, architecte, Blaise Junod, architecte, Charles Weinmann, physicien, membres. MM. Blaise Junod et René Oguey sont soumis à réélection.

Pour remplacer M. Jean-Baptiste Ferrari qui quittera le comité, ce dernier propose à l'assemblée d'élire M. Roger Jourdan, ingénieur du génie rural et géomètre, dipl. EPFL en 1975, membre

de la SIA depuis 1976, propriétaire d'un bureau à Chexbres.

- 3.2 Election du président de la société Pour succéder à M. Jean-Baptiste Ferrari, le comité propose à l'assemblée d'élire M. Charles Weinmann, physicien dipl. de l'Université de Lausanne, membre SIA depuis 1981, élu au comité SVIA en 1987.
- 3.3 Désignation des délégués à l'assemblée des délégués de la SIA Nous prions les membres qui s'intéressent aux problèmes de la SIA de bien vouloir s'inscrire sur la liste des délégués à cette assemblée de la SIA en prenant contact avec notre secrétariat. Le comité SVIA considère en effet que ce n'est qu'avec une délégation à l'assemblée des délégués complète et homogène que nous pourrons avoir une influence sur la politique de la SIA centrale.

L'assemblée des délégués se réunit deux fois par an, soit pour 1990 le vendredi 8 juin et le samedi 10 novembre, à Berne.

- 3.4 Election des vérificateurs des comptes
4. Rapport de gestion
- 4.1 Comptes 1989
- 4.2 Rapport des vérificateurs pour 1989
5. Cotisations pour l'année 1990 Compte tenu de la situation financière saine dans laquelle se trouve notre société, le comité a décidé de maintenir les cotisations à leur niveau actuel, soit :

- taxe de base par bureau Fr. 200.-  
- contribution par employé Fr. 50.-  
- cotisation personnelle Fr. 100.-

6. Examen des candidatures de MM. Ireneusz Kowalczyk, ingénieur civil, inscrit au REG «A» en 1989. (Parrains : MM. Vincent Gétaz et Gilbert Rapin.) Roland Vuffray, adjoint technique au Laboratoire cantonal, non inscrit au REG, ayant suivi 7 semestres en géologie à l'Université de Lausanne. (Parrains : MM. Rodolphe Weibel et Adrien Wiesmann.)

Conformément à l'article 10 des statuts, les membres ont la possibilité de faire une opposition motivée par avis écrit au comité de la SVIA dans un délai de 15 jours<sup>1</sup>.

7. Discussion concernant IAS
8. Présentation des membres admis en 1989
9. Divers

Nous prions les membres ayant des interventions à faire sous ce dernier point de les transmettre au comité SVIA jusqu'au 12 mars 1990 au plus tard.

A l'issue de l'assemblée, Mme Renée Auphan, directrice de l'Opéra de Lausanne, présentera un exposé sur le thème «Un Opéra dans sa ville».

Un apéritif et un repas suivront au restaurant du Théâtre Municipal (prière de s'inscrire pour le repas).

Jean-Baptiste Ferrari, président

<sup>1</sup>Ces candidats ne feront pas l'objet d'une publication ultérieure dans IAS sous la rubrique «Candidatures».

Rédaction

## Le coin de la rédaction

### Point final

La Ligue suisse pour la protection de la nature (LSPN) attire depuis longtemps l'attention sur l'appauvrissement de notre faune et de notre flore. Souvent, l'extinction d'une espèce survient sans attirer d'autre attention que celle des scientifiques qui l'étudient ou des trop rares connasseurs de la nature et de ses systèmes complexes. Un récent communiqué (dont on trouvera des extraits dans le présent numéro) donne une «Liste rouge» des espèces végétales disparues ou menacées dans les différentes régions de notre pays.

La facilité des déplacements à l'échelle planétaire a ajouté une nouvelle menace à celles entraînées par le développement démographique et industriel: l'invasion d'espèces végétales venues d'ailleurs, dont les caractéristiques leur assurent une supériorité sur les espèces indigènes. A première vue, il n'y a là rien d'inquiétant; des plantes sont des plantes, et s'il se trouve que celles qu'on importe croissent mieux et plaisent davantage, on y aurait même gagné au change! C'est évidemment un raisonnement simpliste, parce que focalisé sur un objet. L'équilibre naturel résulte des interactions d'une multitude d'espèces végétales et animales sur un sol donné. Quelle que soit notre capacité à modéliser des systèmes complexes, grâce à l'ordinateur, ceux qui constituent le milieu naturel échappent pour nous à une vue d'ensemble. Nous ne savons pas prévoir - encore moins influencer - les conséquences de nos interventions conscientes ou involontaires sur la nature. Une tragédie écologique aussi terrible que celle de l'Exxon Valdez n'est probablement pas aussi grave que certaines évolutions perceptibles seulement lors de bilans périodiques: l'appauvrissement de la flore fait partie de ces dernières.

On a souvent opposé les motifs de protéger l'environnement et les impératifs économiques. C'est vrai que le bien-être acquis grâce au progrès technique nous est cher et que nous ne sommes pas d'emblée disposés à payer le prix d'un meilleur respect du milieu vital: il est donc facile de nous menacer du retour au statut d'homme des cavernes au cas où nous céderions aux sirènes écologistes. Ce stade est heureusement dépassé et l'on peut se réjouir de voir par exemple la place accordée par le président George Bush aux préoccupations écologiques (et il est de fait que les Etats-Unis fournissent largement matière à de tels soucis).

Il faut toutefois regretter que dans notre monde «médiatisé» à l'excès, seuls les sujets faisant les gros titres puissent entraîner des réactions de la part de larges milieux. Nos plantes et nos animaux indigènes disparaissent du fait de notre indifférence quotidienne, et non à la suite de spectaculaires massacres. Essayez donc d'intéresser les autorités de votre commune à une plante - sans fleur visible, ça existe! - menacée par des travaux d'«assainissement» de haies...

Jean-Pierre Weibel